



**MRC de  
Montmagny**

## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

*« Le règlement de contrôle intérimaire n° 2023-112 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées » a été adopté par le conseil des maires le 11 avril 2023 et entre en vigueur conformément à la loi suite à la réception de l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Isabelle Marceau, greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Sie-Apoline-de-Parthen certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 16 et 17 heures de l'après-midi, le 24 e jour de juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 e jour de juillet 2023 2023.

Isabelle Marceau  
Signature